

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

AVIS D'ÉLECTION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la Ville de Saint-Hyacinthe par Me Isabelle Leroux, présidente d'élection, que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures : le poste de maire ainsi que les postes de conseiller pour les onze (11) districts électoraux de la Ville de Saint-Hyacinthe, à savoir :
 - district Sainte-Rosalie (#1)
 - district Yamaska (#2)
 - district Saint-Joseph (#3)
 - district La Providence (#4)
 - district Douville (#5)
 - district Saint-Thomas-d'Aquin (#6)
 - district Saint-Sacrement (#7)
 - district Bois-Joli (#8)
 - district Sacré-Cœur (#9)
 - district Cascades (#10)
 - district Hertel-Notre-Dame (#11)
2. Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection, du 17 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021, selon l'horaire suivant :
 - du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 heures à 16 h 30;
 - le vendredi, de 8 h 30 à 13 heures;
 - le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 heures à 16 h 30 de façon continue.
3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau qui vous sera assigné, de **9 h 30 à 20 heures**, aux dates suivantes :

jour du scrutin : **dimanche 7 novembre 2021**
vote par anticipation : **samedi 30 octobre 2021 et dimanche 31 octobre 2021**
4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes domicilié sur le territoire de la ville et êtes dans l'une des situations suivantes :
 - vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
 - entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande écrite ou verbale, en communiquant avec la présidente d'élection, au plus tard le **mercredi 27 octobre 2021**.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 14 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi **5 novembre 2021 à 16 h 30**.

5. J'ai nommé madame Hélène Beauchesne pour agir à titre de secrétaire d'élection.
6. Vous pouvez me joindre à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2
Tél. : 450 778-8317

Donné à Saint-Hyacinthe, le 8 septembre 2021

LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION,



Me Isabelle Leroux